

AMÉNAGEMENT DES BUREAUX

Le travail en bureau de façon quotidienne peut être source de troubles pour la santé des agents si l'aménagement des locaux et du mobilier est mal adapté. Voici quelques conseils qui vous permettront d'aménager au mieux vos bureaux.

LES RISQUES PROFESSIONNELS

- **PLUSIEURS FACTEURS PEUVENT AGIR SUR LES TROUBLES POTENTIELS LIÉS AU TRAVAIL DE BUREAU :**
 - la posture assise
 - le travail sur écran
 - la température, l'éclairage, le bruit
 - l'espace disponible ...
- **LES RISQUES SONT DE PLUSIEURS ORDRES :**
 - troubles musculo-squelettiques : douleurs au niveau des articulations (dos, cervicales, membres...)
 - fatigue visuelle, physique et nerveuse
 - chutes de plain-pied, d'objets – heurts entre agents ...



MESURES DE PRÉVENTION COLLECTIVE

RÉPARTITION DE L'ESPACE DE TRAVAIL

OBJECTIFS	MOYENS	RÉFÉRENCES CHIFFRÉES
<p>☛ ASSURER UN ESPACE OPTIMAL PAR PERSONNE</p> <p>- Calculer le ratio m²/ personne</p>	<p>- Éviter les bureaux tout en longueur</p> <p>- Répartir l'espace entre bureaux individuels et collectifs (critères de hiérarchie, visites extérieures, ...)</p> <p>- Surfaces minimales recommandées (m² utiles) : 10 m² par personne que le bureau</p>	<p>soit individuel ou collectif</p> <p>- Longueur < 2 fois la largeur pour les bureaux ≤ 25 m²</p> <p>- Longueur ≤ 3 fois la largeur pour les bureaux > 25 m²</p> <p>- Optimum pour un bureau collectif : 2 à 5 personnes correspondant à un petit groupe de travail</p>
<p>☛ PERMETTRE UN ACCÈS FACILE AU POSTE ET UNE CIRCULATION AISÉE</p> <p>- Largeurs de passage suffisantes pour</p>	<p>accéder au poste, aux éléments de rangement ...</p> <p>- Couloirs de largeur suffisante</p> <p>- Optimisation de la distance entre les bureaux et les matériels, toilettes, salles de réunion, ascenseurs ...</p> <p>- Dimension de base : 80 cm</p> <p>- Pour permettre le passage derrière un</p>	<p>bureau occupé : 120 cm</p> <p>- Couloir de largeur > 150 cm (croisement de 2 personnes, évolution d'un fauteuil roulant pour handicapé) – valeur réglementaire en cas d'incendie pour 20 à 50 personnes</p>

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter



notre conseiller
hygiène & sécurité,
Magali TEILLIER

☎ 02.51.44.10.21





OBJECTIFS	MOYENS
<p>☞ FAVORISER LA COMMUNICATION ENTRE LES BUREAUX ET SERVICES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir compte de la fréquence des liaisons - Prévoir des lieux d'échanges ouverts (sans gêner l'activité des bureaux voisins)

AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR

OBJECTIFS	MOYENS	RÉFÉRENCES CHIFFRÉES
<p>☞ PRIVILÉGIER UN ÉCLAIRAGE NATUREL</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Baies vitrées en façade - Stores ou pare-soleil pour les expositions autres que Nord - Hauteur sous plafond suffisante 	<ul style="list-style-type: none"> - Lorsque la distance entre la façade vitrée et les postes de travail est supérieure à 6 mètres, l'éclairage naturel n'est plus assuré - Hauteur conseillée : 2.80 m - Hauteur minimum : 2.50 m
<p>☞ ASSURER UNE VUE SUR L'EXTÉRIEUR</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Baies vitrées en façade à hauteur des yeux (de préférence, baies vitrées permettant le nettoyage des 2 faces de l'intérieur des locaux) - Allège maximum : 1 mètre 	<ul style="list-style-type: none"> - Eviter les obstacles (meublier, rangement ...) > à 1 mètre entre les baies et le poste de travail
<p>☞ METTRE EN PLACE UN ÉCLAIRAGE ARTIFICIEL ADAPTÉ</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Luminaires permettant à la fois d'atteindre les niveaux recommandés, une bonne homogénéité d'éclairage, un rendu de couleur proche de la lumière du jour et évitant l'éblouissement - Plusieurs commandes d'éclairage général pour tenir compte de l'éloignement par rapport aux fenêtres 	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau d'éclairage général : 300 lux + éclairage individuel au dessus des zones de travail - Indice de rendu des couleurs > à 80
<p>☞ CHOISIR DES COULEURS AGRÉABLES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir compte de l'ensemble des éléments (meublier, murs, sol) - Couleurs claires pour les plans de travail, les murs et le plafond - Couleurs mates ou satinées (éviter la brillance) 	<ul style="list-style-type: none"> - Facteur de réflexion des parois du local : <ul style="list-style-type: none"> - plafond > 0.7 - parois latérales : compris entre 0.3 et 0.7 - sol : compris entre 0.2 et 0.4
<p>☞ INTÉGRER UN MOBILIER ADAPTÉ</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Confer fiche n°3 : TRAVAIL SUR ECRAN (plan de travail, assise, ajustement du poste ...) 	

BRUIT

OBJECTIFS	MOYENS	RÉFÉRENCES CHIFFRÉES
<p>☞ OBTENIR UN NIVEAU DE BRUIT ACCEPTABLE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Plafond acoustique très absorbant - Sol recouvert de moquette antistatique - Machines bruyantes (photocopieur, certaines imprimantes) à l'extérieur du bureau ou capotées - Pour le plafond : coefficient d'absorption Sabine 	<ul style="list-style-type: none"> (α_S) proche de 1 pour les fréquences médiums et aigües - Pour le sol (α_S) ≥ 0.4

CHAUFFAGE / VENTILATION

OBJECTIFS	MOYENS	RÉFÉRENCES CHIFFRÉES
<p>☞ ASSURER UN CONFORT THERMIQUE EN HIVER</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Chauffage assurant une bonne répartition de la chaleur + commande marche / arrêt par bureau 	<ul style="list-style-type: none"> - Température de l'air (hiver) : 20-22° - Humidité relative : 40 – 70 %
<p>☞ OBTENIR UNE VENTILATION OPTIMALE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ventilation générale par dispositifs de ventilation mécanique (à défaut par fenêtre si le volume / occupant est > à 15 m³), peu bruyants (pas > à 40 db(A) de niveau de pression à 1 m) 	<ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement de l'air : 25 m³ / h / occupant - Vitesse de l'air : <ul style="list-style-type: none"> < 0.15 ms (hiver) < 0.25 ms (été)